

## Personnes prises en charge pour dialyse chronique en 2019

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

([https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport\\_charges\\_et\\_produits\\_-\\_propositions\\_de\\_lassurance\\_maladie\\_pour\\_2022\\_juillet\\_2021.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf)).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une durée de traitement d'au moins 45 jours en hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale au cours de l'année n, et/ou personnes ayant au moins 1 jour d'hémodialyse (et moins de 45 jours) au cours de l'année n et une durée de traitement d'au moins 45 jours d'hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale au cours de l'année n-1. La transplantation rénale dans l'année prime sur le suivi de transplantation rénale, qui prime sur la dialyse chronique : une personne en suivi de transplantation rénale (avec rejet du greffon), chez qui on redémarre une dialyse puis qui bénéficie d'une transplantation rénale, est considérée comme transplantée au cours de l'année n (et non en suivi de transplantation rénale ni dialysée), du fait des dépenses importantes afférentes à la transplantation rénale.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 54 600 personnes prises en charge pour dialyse chronique, dont 39% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 70 ans et 72 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 44%, dont 39% sont des femmes. Dans l'ensemble, 63% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la dialyse chronique. Le taux brut tous régimes confondus est de 0,82‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 0,8‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,34‰ sont prises en charge pour dialyse chronique, contre 0,23‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,46‰ contre 0,23‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour dialyse chronique par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	< 100	700	3 800	5 000	9 400	14 600	33 500
Taux brut	0,01‰	0,09‰	0,46‰	1,26‰	2,73‰	5,58‰	1,06‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	< 100	500	2 600	3 200	5 400	9 300	21 000
Taux brut	0,01‰	0,07‰	0,29‰	0,74‰	1,41‰	2,33‰	0,61‰
<b>Total</b>							
Effectif	100	1 200	6 300	8 200	14 800	23 800	54 600
Taux brut	0,01‰	0,08‰	0,37‰	0,99‰	2,03‰	3,62‰	0,82‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour dialyse chronique par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	3 500	0,93‰	0,89‰	2 100	0,51‰	0,50‰	5 600	0,71‰	0,70‰
Bourgogne-Franche-Comté	1 200	0,94‰	0,81‰	700	0,52‰	0,47‰	2 000	0,72‰	0,64‰
Bretagne	1 300	0,84‰	0,76‰	800	0,45‰	0,41‰	2 100	0,64‰	0,58‰
Centre-Val de Loire	1 400	1,12‰	0,96‰	900	0,65‰	0,59‰	2 200	0,87‰	0,78‰
Corse	200	1,16‰	0,94‰	100	0,68‰	0,60‰	300	0,91‰	0,78‰
Grand Est	3 000	1,19‰	1,10‰	2 000	0,73‰	0,69‰	5 000	0,95‰	0,89‰
Guadeloupe	400	2,46‰	2,26‰	400	1,78‰	1,81‰	800	2,09‰	2,01‰
Guyane	200	1,79‰	2,85‰	100	0,97‰	1,77‰	300	1,34‰	2,33‰
Hauts-de-France	3 300	1,16‰	1,25‰	2 300	0,76‰	0,81‰	5 600	0,96‰	1,01‰
Ile-de-France	5 700	0,99‰	1,15‰	3 400	0,54‰	0,66‰	9 100	0,76‰	0,90‰
Martinique	400	2,58‰	2,24‰	300	1,45‰	1,34‰	700	1,95‰	1,76‰
Mayotte	100	1,95‰	3,96‰	< 100	0,88‰	1,71‰	200	1,36‰	2,91‰
Normandie	1 500	0,96‰	0,88‰	1 000	0,56‰	0,53‰	2 500	0,75‰	0,70‰
Nouvelle Aquitaine	2 800	0,99‰	0,82‰	1 600	0,50‰	0,44‰	4 400	0,74‰	0,63‰
Occitanie	3 200	1,12‰	0,96‰	1 800	0,58‰	0,53‰	4 900	0,83‰	0,75‰
Pays de la Loire	1 300	0,71‰	0,67‰	900	0,44‰	0,43‰	2 200	0,57‰	0,55‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 100	1,26‰	1,08‰	1 800	0,67‰	0,61‰	4 900	0,95‰	0,84‰
Réunion	900	2,07‰	2,77‰	900	1,79‰	2,60‰	1 800	1,92‰	2,68‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
des personnes prises en charge pour dialyse chronique par classe d'âge en 2019**

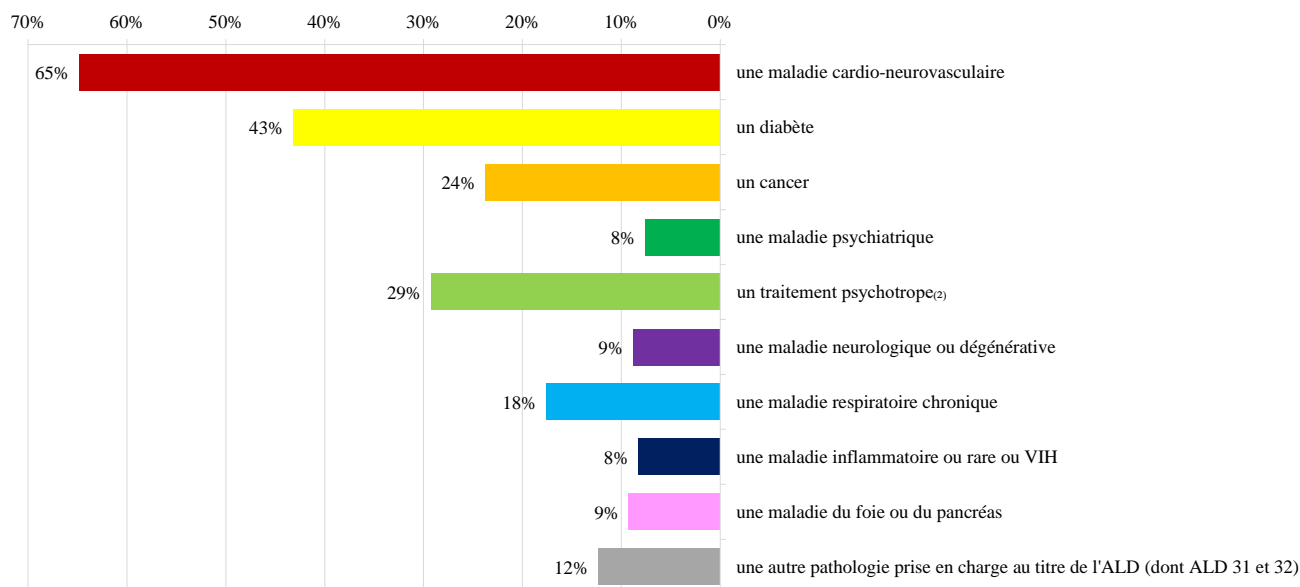
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	500	1 400	3 700	5 800
Effectif total	100	1 000	5 600	7 100	12 300	18 400	44 500
Taux brut	-	-	3,75%	7,24%	11,60%	19,97%	13,13%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour dialyse chronique décédées en 2019 sont respectivement de 77 ans et de 79 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour dialyse chronique,  
pourcentage de personnes avec au moins...(1)**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

(1) Parmi les personnes prises en charge pour dialyse chronique, 33 600 (61,6%) personnes ont au moins un traitement antihypertenseur (avec ou sans pathologies)

(2) Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 3 304 millions d'euros (2%) sont attribués à la prise en charge pour dialyse chronique :

- 926 millions d'euros pour les soins de ville (28%)
- 2 352 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (71%)
- 27 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (1%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 60 560 euros par personne (Tous régimes confondus).

### 6. Evolutions entre 2015 et 2019

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour dialyse chronique est de 2,46%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la dialyse chronique est de 1,33%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -1,1%.